

# AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, tenue par vidéoconférence, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 113-2012-10 afin d'autoriser l'utilisation de conteneurs à certaines conditions et d'autoriser la fermeture du fossé dans la zone H1-26 à certaines conditions. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis  
Directrice générale adjointe et responsable  
du greffe

Pour toute information :  
450 265-3777 #222  
[jparadis@stpolycarpe.ca](mailto:jparadis@stpolycarpe.ca)